

December 2015

---

TERRI AGNEW :

Alors, nous allons commencer.

Bonjour à tous. Nous sommes à la réunion de l'At-Large sur la troisième version sur la responsabilité du CCWG. Nous sommes le 16 décembre, et il est 22 h UTC. Nous n'allons pas faire d'appel, mais j'aimerais rappeler à tout le monde d'éteindre les ordinateurs, d'éteindre les micros – pas les ordinateurs, mais les micros, de manière à ce que nous puissions avoir un son adéquat. Et n'oubliez pas de vous identifier pour que les interprètes puissent savoir qui parle. Nous avons l'interprétation en français, en espagnol en plus de l'anglais.

Je vais maintenant passer la parole à Olivier Crépin-Leblond, qui va donc introduire cette réunion.

Il semblerait qu'Olivier n'est plus connecté.

Allez-y, Olivier, vous pouvez parler.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Je suis toujours là.

Vous m'entendez bien? Très bien.

Alors, je ne bouge pas. Donc, si vous avez besoin de moi, dites-le-moi et je pourrai prendre la parole.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

December 2015

---

Alors, cet appel est, en fait, fait partie de deux webinaires. Ce ne sont pas vraiment des webinaires, en fait, c'est plutôt des discussions, des appels de discussions au sein de l'At-Large ainsi qu'avec les membres des groupes de travail sur les questions IANA qui, donc, travaillent sur la question de la responsabilité, qui travaillent au sein du CCWG ainsi qu'au CWG IANA. Donc, le CWG et le CCWG sont deux sigles qui ont beaucoup changé de manière à pouvoir les différencier. Quoi qu'il en soit, nous avons parlé de la proposition, la version préliminaire de la proposition par rapport à la responsabilité. Nous allons avoir des commentaires, nous allons avoir d'autres feedbacks. Et nous en sommes à des délais relativement serrés puisque le Comité de l'ALAC va devoir faire un choix, à savoir si nous poursuivions, nous ratifions le document et nous approuvons – ou alors, nous décidons de ne pas ratifier. Auquel cas, il y a un certain nombre de conséquences à cette décision, mais quoi qu'il en soit, ne pensons pas aux conséquences. Pour l'instant, la première chose, c'est vraiment d'analyser les différents points qui, à notre avis, ont besoin d'être améliorés. Il y a une grande partie, il y a donc une partie principale, il y a un certain nombre d'annexes, un certain nombre d'appendices, et donc il faut un certain temps pour passer en revue la totalité du document.

J'espère que le webinar qui a eu lieu pendant une heure et demie a pu résumer les points principaux qui sont inclus dans le document. J'espère que les personnes qui sont présentes et qui écoutent l'appel ont pu y participer.

Donc, voilà pour introduire cet appel. Je vais maintenant passer la parole à Alan Greenberg, qui s'occupe de l'ALAC, qui est président de

---

December 2015

---

l'ALAC et qui est également très impliqué dans la rédaction de la première version de la déclaration de l'ALAC sur tout ceci.

Vous pouvez y aller, Alan.

Attendez un instant. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent ajouter quelque chose par rapport à ce que je viens de dire, en ce qui concerne le lancement de notre discussion.

Je ne vois pas de mains levées, donc nous allons avancer et je vais passer la parole à Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup.

Comme je l'ai dit lors de mon introduction au tout début – attendez, une seconde, j'ai un problème avec mon ordinateur : il veut se mettre à jour.

Alors, j'ai demandé au personnel de changer la taille de l'écran. Nous n'avons pas besoin des fenêtres qui sont à droite. Et on pourrait peut-être élargir la présentation, si possible. Je vais en fait commencer à parler et je vais leur demander de faire ceci pendant ce temps.

Alors, on va quand même passer à la diapositive suivante aussi. Voilà.

Très bien. Ce que nous allons faire, c'est que nous allons donc passer en revue les propositions du CCWG et je vais brièvement décrire ce que chacune des recommandations implique. Comme Olivier l'a dit, nous faisons l'hypothèse que toutes les personnes qui écoutent actuellement

---

December 2015

---

ont participé au webinaire du CCWG ont au moins passé en revue les documents. Donc, dans la mesure du possible, nous faisons l'hypothèse que vous avez une idée. Il est tout à fait possible que vous n'ayez pas tout enregistré, tout mémorisé, mais nous pensons que vous avez au moins une idée de ce que qui se passe. Et donc, si vous avez fait ce travail et si vous ne comprenez toujours pas ce que je dis, à ce moment-là, nous essaierons, si vraiment il y a un problème, de répondre à vos questions, diapositive par diapositive. Mais nous allons quand même essayer d'avancer sans trop entrer dans les détails. Ce que nous allons décrire, c'est le point de vue que l'ALAC a déterminé. Et quand je dis « ALAC », le Groupe de travail sur la transition et sur la responsabilité. C'est un groupe de travail qui comprend certains membres de l'ALAC, certains membres de la communauté ou autre qui ont beaucoup travaillé à la fois sur le CCWG et le CWG et qui forment en fait la base de la plupart des points de vue qui ont été pris par l'ALAC au cours des quelques années. Pour l'instant, nous en sommes pratiquement au point où l'ALAC devra décider de ratifier notre point de vue, les décisions, la proposition ou pas. Donc, il est crucial que les différents membres de l'ALAC comprennent ce que nous approuverons ou non.

Alors, nous passons au transparent suivant.

Alors, la proposition en elle-même, comme l'a dit Olivier, est un grand document qui comprend un certain nombre d'annexes et d'appendices assez nombreux, mais à la base, il y a 12 recommandations dans la proposition.

December 2015

---

La première recommandation est la suivante : « Établir un concept qu'on appelle le "concept de communauté habilitée" ». Et cette communauté permet aux SOs et aux ACs qui l'ont choisi de participer – de prendre part plutôt à différents pouvoirs qui ont été décrits. Nous pensons pour l'instant que la GNSO et la ccNSO, l'ASO, le GAC et l'ALAC, sont les groupes qui participeront. Et il y a une expression, qui est donc l'expression d'« électeur unique ». Cet électeur unique qui fait partie de la loi californienne, il signifie que l'on nomme différents directeurs. Et dans le cadre de la loi californienne, donc, il y a également possibilité de révoquer ou de démettre des membres d'un conseil. Donc, ceci fait partie de la loi californienne. Et ces pouvoirs, donc, font partie du rôle de l'électeur unique. Donc, c'est un petit peu compliqué, mais cela permet d'exercer les différents pouvoirs, d'exercer les différentes choses que nous allons décrire, et de le faire avec la possibilité, la capacité, en fait, d'agir, si le Conseil d'administration en venait à ignorer le point de vue de la communauté. L'ALAC est d'accord par rapport à ces propositions, elle est tout à fait proche de ce que nous avons suggéré depuis assez longtemps, et nous pensons qu'un certain nombre de points sont positifs. Il y a par contre un certain nombre de problèmes éventuels.

Et comme vous le voyez, le SSAC et le RSSAC ne sont pas transparents parce qu'ils souhaitent continuer d'avoir un rôle consultatif. Ils ne veulent pas participer, prendre part à ces pouvoirs. Donc, ils vont continuer d'être des entités consultatives. L'ASO doit encore décider de ce qu'elle souhaite faire. Donc, il ne resterait, s'ils décident pour le nom, que quatre entités : GNSO, ccNSO, GAC et ALAC. Et donc, en fin de compte, la mise en application serait un petit peu plus compliqué. Nous

---

December 2015

---

nous attendons à ce que l'Organisation de soutien à l'adressage se prononce rapidement.

Autre problème : le problème d'égalité. Il y a certains membres de la communauté qui disent que les SOs sont beaucoup plus importants au sein de l'ICANN parce qu'elles créent les politiques alors que les comités consultatifs ne le font pas. Donc, elles devraient avoir davantage de pouvoir, ces SOs. Alors, il n'est pas très clair pour nous de savoir. Et pour l'instant, ceci n'est pas inclus dans la proposition, donc nous ne sommes pas très au clair là-dessus et ce serait un petit peu plus difficile de ratifier la proposition si ceci était mis de l'avant.

Y'a-t-il des questions? Des commentaires?

Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Vous avez mentionné qu'il y a d'autres SOs ou d'autres personnes qui ont fait des commentaires comme quoi...

INTERPRÈTE : L'interprète s'excuse, mais nous n'entendons absolument pas Olivier.

ALAN GREENBERG : Vous avez détruit la ligne, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ça y est, ça va mieux, maintenant? Ça va maintenant?

---

December 2015

---

Très bien.

ALAN GREENBERG : Dépêchez-vous, Olivier, avant qu'on ait encore des problèmes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alors, n'oublions pas que les autres communautés ont dit vouloir changer cet équilibre. Donc, est-ce que nous devrions prendre une initiative dans notre déclaration de dire que nous sommes satisfaits avec cet équilibre?

ALAN GREENBERG : Non. Nous allons dire que nous acceptons la proposition. Nous avons dit de manière très claire par le passé qu'il n'y a pas de raison...

INTERPRÈTE : Désolée. L'interprète s'excuse, mais nous avons vraiment des problèmes de son.

ALAN GREENBERG : Alors, nous allons en parler un petit peu plus par la suite.

Maintenant, Christopher.

Nous ne vous entendons pas, Christopher.

December 2015

---

CHRISTOPHER WILKINSON : Vous m'entendez?

ALAN GREENBERG : Ça y est, nous vous entendons! Allez-y. Allez-y, Christopher, nous vous entendons.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci.

Je crois que l'ALAC doit demander conseil à d'autres SOs, ACs, ccTLD, GAC, pour obtenir des renseignements plus concrets, plus efficaces, un point de vue plus efficace. Ce que je vois, c'est que l'ALAC se trouve en situation de minorité. Le GAC n'est pas ignoré, mais je vois un petit peu une sorte de cartel se former. Et c'est quelque chose que j'avais mentionné lors de la consultation. La totalité de la proposition devrait être revue par les entités *antitrust* aux États-Unis et au sein de l'Union européenne. Ce que l'on a peut être un peu compliqué.

ALAN GREENBERG : Pour l'instant, nous sommes en train de commenter la proposition telle qu'elle a été écrite. Et je ne pense pas que pour l'instant, il y ait un problème là où nous en sommes.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je pense qu'il y a un problème. Je ne pense pas que cette proposition, telle qu'elle est, va résister à un examen approfondi des organisations membres.

---



December 2015

---

ALAN GREENBERG : Nous allons parler à la fin des ajouts à faire à cette proposition. Pour l’instant, nous passons par chaque recommandation dans l’ordre. Donc, si vous voulez bien patienter.

Sébastien, vous souhaitez prendre la parole? Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Alan.

Une petite question. Vous avez fait référence à l’ASO et au fait qu’il est possible que cette organisation ne fasse pas partie de la communauté habilitée, est-ce que nous savons déjà que le GAC en fera partie? Est-ce que c’est sûr? Ou est-ce qu’il y a aussi un point d’interrogation par rapport au GAC? Parce que cela a d’énormes conséquences.

ALAN GREENBERG : Nous ne savons pas encore. Le GAC ne devrait pas dire en principe « non », mais il est tout à fait possible qu’il reste silencieux, qu’il ne dise rien, et je ne sais pas comment cela sera perçu. C’est en fait – je fais de la devinette, là, hein?

Il y a eu des discussions qui ont eu lieu au sein du CCWG, à savoir, par exemple, si quelqu’un ne se prononce pas, cela veut dire « oui ». Alors, est-ce qu’on peut faire l’hypothèse que les gens participent s’ils ne disent rien? On ne sait pas.

December 2015

---

Alors, si personne n'a d'objections, eh bien, les choses se poursuivent telles quelles. Mais [peu clair] d'objections, c'est là que les choses deviendront intéressantes.

Alors, passons à la diapositive suivante maintenant.

Donc, la deuxième recommandation, c'est « [C]omment est-ce que la communauté sera habilitée? ». Donc, à la base, il y aura un processus relativement long et complexe selon lequel ces pouvoirs pourront être exercés. Donc, ils varient légèrement de l'un à l'autre, mais le processus général est de suivre...

Donc, il y a une pétition qui devra être émise par une SO, une AC, cela peut être n'importe qui, pas seulement un membre. Donc, les gouvernements peuvent, par exemple, faire une pétition. Il y a un potentiel de choses qui soient ennuyeuses, donc de gens qui, continuellement, émettent des pétitions, mais pour l'instant, le CCWG croit qu'il vaut mieux être ouvert, de ne pas être accusé d'être un groupe fermé, avec uniquement des gens de l'ICANN pour ainsi dire, et de risquer qu'il y ait des actions qui soient engagées et qui provoquent des distractions. Donc, pour l'instant, une objection peut être soulevée par n'importe qui. La SO ou l'AC doit approuver de manière officielle et à ce moment-là, il faut que d'autres SOs et ACs puissent se joindre à cela. S'il y en a d'autres, il y a un appel de conférence qui est organisée. Si, après l'appel de conférence, il y a un soutien de la part de différentes ACs et SOs – et le nombre diffère selon les cas —, on peut former un forum de la communauté. Donc, un grand appel de conférence ou alors une réunion en face à face. Si le forum de la communauté décide

December 2015

---

d'avancer de continuer — attendez... excusez-moi... si les SOs ou les ACs, à la suite du forum, décident de continuer, il y a un questionnaire qui est envoyé et suivant le nombre des SOs et des ACs qui souhaitent exercer le pouvoir et suivant le nombre de SO et AC qui votent contre ce pouvoir, à ce moment-là, on peut engager une action.

Donc, le processus est relativement long. Une des préoccupations de certaines personnes, c'est justement les retards qui vont être accumulés à chaque étape. Mais, si vous regardez, par exemple, le retard de sept jours ou même de quinze jours vers la fin, ça, c'est à la fin d'un processus qui est relativement long. Donc, dès le début, tout le monde sait que ce processus est en cours et donc, normalement, chaque SO, chaque AC prendra en compte la question et pourra décider d'appuyer ou non.

Alors, diapositive suivante.

Alors, une des questions qui a été posées, c'est si la communauté exerce un pouvoir, que se passe-t-il si le Conseil d'administration décide de ne pas honorer, de ne pas respecter cette décision? C'est une possibilité. Alors, la communauté a un certain nombre d'options : elle peut essayer d'entrer en médiation, elle peut utiliser le Processus de révision indépendant, elle peut se rendre au tribunal si le tribunal refuse de, par exemple, de refuser le processus IRP, ou alors, elle peut révoquer la totalité du Conseil d'administration. En fin de compte, on peut éviter tout ceci et tout simplement révoquer le conseil d'administration. Maintenant, ce pouvoir de rappel du Conseil ou de

December 2015

---

révocation du Conseil est un autre pouvoir, et donc, il faut passer par un autre processus pour ceci.

Alors, diapositive suivante.

Nous avons ici les différents pouvoirs dans ce tableau. Donc, la communauté peut – si vous regardez dans la première colonne – rejeter un plan ou un budget, elle peut approuver des changements aux statuts fondamentaux – et on parlera de cette définition des statuts fondamentaux –, elle peut rejeter – en fait, mettre un veto sur un statut standard, elle peut révoquer un membre du Conseil d’administration nommé par une organisation de soutien ou un comité consultatif, elle peut révoquer un membre du Conseil qui a été nommé par le Comité de nomination et elle peut également révoquer la totalité du Conseil d’administration. Et nous devons également nous assurer que les décisions relatives à l’IANA rejettent des décisions du Conseil d’administration en ce qui concerne les révisions de l’IANA. Donc, ça, c’est le dernier pouvoir.

Alors, l’ALAC approuve le processus. Pour l’instant. À la base, il y a eu une suggestion récemment comme quoi si un des cinq groupes s’abstenait de voter, les votes qui nécessitent quatre « oui », en fait, descendent à trois « oui ». Donc, par exemple, planification ou budget, rappel du Conseil, changements des statuts et la question sur l’IANA. Donc, dans certains cas – à la base, l’ALAC est pour. Maintenant, il y a quand même eu des préoccupations depuis les débuts comme quoi il y a le potentiel que l’ALAC ne soit pas assez flexible parce qu’on verrouille un peu tout. Justement, il y a verrouillage des statuts fondamentaux.

December 2015

---

Donc, s'assurer de pouvoir changer ces statuts, si nécessaire, eh bien, ça, c'est quelque chose que nous appuyons. Nous n'appuyons pas, par contre, la révocation de la totalité du Conseil d'administration. Nous pensons que pour ceci, il nous faut absolument avoir l'appui de toute la communauté. Et donc, pour ce qui est du rejet de l'IANA et du plan, on est un petit peu entre les deux, on n'est pas sûr.

Il y a une préoccupation comme quoi si, par exemple, on révoque la totalité du Conseil d'administration, le processus nous dit qu'au moment où il est éliminé, ce conseil, il y a un conseil intérimaire qui est mis en place. Donc, lorsque nous votons, c'est terminé : le Conseil est éliminé. Il y a toujours des gens qui sont là pour prendre leur place de manière à ce que l'ICANN ait toujours un conseil d'administration. Donc, en 120 jours, il y aura nomination par les SOs, les ACs, etc. pour avoir un nouveau conseil d'administration. Donc, 120 jours, ça va, c'est raisonnable, mais pour l'ALAC, cela nécessitera quand même d'avoir un changement de nos procédures au sein de l'ALAC. La majorité du texte qui existe dit qu'il faut que ces choses soient faites. Et donc, ce qui nous inquiète quand même, c'est que lorsqu'il faut faire quelque chose, eh bien, il faut qu'il y ait une pénalité. Donc, pour nous, c'est un problème. Mais bon, d'une manière générale, si nous ignorons le problème de réduction du soutien pour éliminer la totalité du Conseil, eh bien, l'ALAC est pour la proposition.

Olivier, vous souhaitez prendre la parole?

Olivier, nous ne vous entendons pas? C'est bon, maintenant, on vous entend.

December 2015

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alors, si je reviens – est-ce qu'on peut revenir en arrière d'une diapositive?

J'avais une question en ce qui concerne le rejet d'un statut standard. Moi, je n'ai pas compris ce qui se passe. Donc, si le Conseil d'administration souhaite changer les statuts... Donc, on parle de ceci, mais on parle également du PDP, des statuts qui ne sont pas dérivés du PDP. Pour ce qui est des statuts qui, par exemple, ont été changés récemment, c'est souvent le résultat d'une révision de l'ALAC, par exemple une révision du GAC a donné naissance à une modification des statuts. Alors, est-ce que ceci est considéré comme des PDP ou est-ce que c'est considéré comme le Conseil d'administration qui a changé un statut et cela doit être approuvé par la communauté?

ALAN GREENBERG : Alors, je vais expliquer un petit peu.

Pour ce qui est statuts standards, pour l'instant, le Conseil d'administration, par majorité, peut changer les statuts de manière unilatérale.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, par exemple, lorsque l'ALAC a demandé au Conseil d'administration de changer les statuts, comme ça marche?

ALAN GREENBERG : J'y arrive.

December 2015

---

Tous les statuts sont changés par le Conseil d'administration, quoiqu'il arrive. Pour les statuts, non fondamentaux, cependant, la communauté a la possibilité, si on a le soutien de suffisamment de SOs et de ACs, de refuser ce changement. Donc, l'exception est si les statuts peuvent être changés à cause d'un PDP de la GNSO, de la ccNSO, un processus de développement de politiques, une recommandation de PDP qui est acceptée par le Conseil. C'est quelque chose qui n'arrive que très rarement. Je ne sais pas si cela arrive, même. Mais si cela est arrivé, il y a une préoccupation dans laquelle la communauté pourrait mettre en place des actions sans avoir le soutien des SOs et des ACs. Et la communauté pourrait donner son veto ou refuser le résultat du PDP. C'est un souci parce que cela implique que la recommandation de politiques ne repose plus sur ce PDP. Donc, on a décidé qu'à moins que l'organe qui faisait la recommandation pense que les statuts sont si négatifs, que cela ne doit pas avoir lieu, et le Conseil les met en œuvre avec la concurrence des SOs et des ACs, ils peuvent mettre en place cela et le Conseil peut être renversé.

Est-ce que c'est clair?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan.

ALAN GREENBERG : Merci. Reprenons notre travail. Nous passons maintenant à la diapo numéro 8, je crois. Bien. Merci.

December 2015

---

Nous avons dessiné un peu les – maintenant, les statuts sont simplement des statuts. Et la recommandation numéro 3 propose un nouveau type de statuts. Certains statuts seront plus difficiles à modifier que d'autres. Les statuts qui seront dans cette catégorie seront en ce qui concerne la mission de l'ICANN et les statuts associés aux pouvoirs de responsabilité. Donc, comme je l'ai dit, pour les statuts les plus courants, le Conseil a un processus qui concerne la communauté et qui la fait participer. Et si la communauté a des raisons de dire « non », à ce moment-là — il y a seulement un cas de ceci dans l'histoire —, à ce moment-là, le Conseil, selon le statut, peut ignorer la communauté. Le Conseil peut décider d'adopter un changement dans le statut disant que les SOs et les ACs ne vont plus nommer leur directeur, par exemple. Nous ne pourrions plus nommer nos propres directeurs. Nous allons installer nos amis, seulement, et ce sera le nouveau conseil de directeur. C'est possible. Donc, ce que nous proposons, c'est qu'un type de statuts qui sont très importants m — pour ces statuts-là, on ne peut pas – la communauté peut les rejeter, mais peut aussi les ratifier. Pour changer les statuts fondamentaux, il faut qu'il y ait une approbation de la part de la communauté à travers des mécanismes et de la part du Conseil. Voilà. C'est cela les statuts fondamentaux : c'est un petit peu de statuts qui contrôlent la responsabilité en elle-même, qui contrôle la direction de l'ICANN et qui contrôle tout ce qui est lié aux fonctions de l'ICANN. Ce sont des statuts fondamentaux qui ne peuvent être modifiés seulement par le Conseil.

Prochaine diapo.

Je vois qu'il n'y a pas de demande de parole, donc on continue.

---



December 2015

---

La recommandation numéro 4 est destinée à voir les actions qui peuvent être mises en place. Donc, comme nous l'avons dit, on peut rejeter un peu budget, on peut rejeter un plan stratégique ou opérationnel. Rejeter un budget, c'est intéressant parce que si on présente son veto, comment est-ce qu'ICANN va payer ses dépenses la semaine prochaine? C'est une partie importante parce qu'à l'origine, la proposition était que s'il y avait un veto pour le budget, les choses allaient pouvoir continuer, et concernant le budget de l'année antérieure. Mais si la communauté présente un veto sur le budget parce qu'on pense que le Conseil dépense trop d'argent, c'est différent. Donc, on a maintenant un concept responsable du budget, c'est-à-dire un budget qui va couvrir les points essentiels pour qu'ICANN continue à fonctionner. Il y aura un système de financement et on cherchera à résoudre les problèmes pendant ce temps. On peut rejeter donc les statuts de...

Il y a quelqu'un qui parle derrière. Je ne sais pas qui c'est... je pense que c'est Christopher, peut-être...

Bien. En tous cas. Les membres individuels du Conseil peuvent être révoqués s'il y a un membre qui a été nommé par le NomCom, il sera donc révoqué par le pouvoir de la communauté dans son ensemble. Un membre du Conseil nommé par les SOs et les ACs peut être révoqué par ses SOs et ACs en consultation avec le reste de la communauté...

Excusez-moi. Est-ce que, s'il vous plaît, vous pourriez mettre en muet cette ligne sur laquelle il y a une personne qui parle et que l'on entend? Apparemment, ce n'est pas...

December 2015

---

TERRI AGNEW : Nous sommes en train d'essayer de localiser la ligne.

ALAN GREENBERG : Nous allons attendre que cette personne soit mise en muet, que quelqu'un comprenne la langue dans laquelle parlait cette personne...

OK, apparemment, on a résolu le problème. Bien. On continue.

Donc, les statuts fondamentaux et les concepts de base concernant notre organisation peuvent être l'axe constitutif, ne peuvent être changés que si la communauté est d'accord. La communauté peut faire un Processus de révision indépendant au nom de la communauté à travers ce pouvoir. Et on peut aussi rejeter certaines décisions du Conseil de l'ICANN concernant les fonctions IANA, et cela inclus de mettre en place le processus de séparation.

Prochaine diapo. ALAC a le...

TERRI AGNEW : Alan... Voilà, on vous entend. Ça y est. Ça y est, on vous entend. Vous aviez eu un problème, vous aviez disparu, mais vous revoilà.

ALAN GREENBERG : Bien. Donc, ALAC soutient des pouvoirs. Une préoccupation est associée des membres du Conseil. Selon la loi de la Californie, les membres du Conseil peuvent être révoqués sans aucune raison et ils n'ont pas le pouvoir de réclamer. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire, dans notre histoire où un directeur allait poursuivre quelqu'un à la suite de sa

---

December 2015

---

révocation puisque notre organisation a le droit de faire cela. Dans notre cas, nous disons que pour mettre en place le processus de révocation d'un membre du Conseil il faut identifier une raison, il faut donner une accusation, une accusation spécifique, la raison pour laquelle on pense que ces directeurs ne répondent pas – n'exercent pas correctement ses fonctions. L'organisation et les individus qui agissent au nom des SOs et des ACs doivent pouvoir donner ce type de raisons. Et nous pensons que c'est important. C'est un problème qui doit être réglé. Nous pensons que cela est possible, mais que cette proposition actuelle n'aborde pas – c'est un problème que nous avons déjà abordé dans d'autres commentaires dans les versions précédentes, mais ce problème n'a pas été abordé jusqu'à maintenant.

Je vois qu'il n'y a pas de commentaire. Personne ne veut prendre la parole. Donc, passons à la diapo suivante, à la recommandation numéro 5 : « Changer certains aspects qui changent certains aspects de la mission de l'ICANN, de ses engagements et de ses valeurs fondamentales ». Nous avons fait des commentaires importants sur cette partie auparavant. Certaines de nos objections ont été abordées; on en a tenu compte. Et certains des changements qui ont été faits après la deuxième proposition préliminaire ont donné lieu à d'autres problèmes, problèmes qui nous inquiètent aussi.

Donc, je pense que c'est un petit peu complexe ici. Nous n'allons pas regarder cela dans le détail. Et nous passons à la diapo suivante, s'il vous plaît. La mission.

---

December 2015

---

Le texte dans la proposition – les trois premiers paragraphes : « ICANN devrait agir en accord avec et seulement avec une mission. L'ICANN devrait poser des réglementations sur les services qu'il a utilisés uniques d'Internet. ICANN devrait avoir la capacité de négocier et de faire appliquer des accords par les parties contractantes. »

La rédaction aussi n'est pas très claire et la rédaction ici n'est pas nécessaire pour les nouveaux statuts. La formulation ici est en désaccord avec ce que les législateurs devraient dire. Il y a une série d'instructions ici qui sont incluses. On parle ici – on sait qu'ICANN doit arranger l'Internet parce qu'il y a des problèmes, et des fois à l'extérieur de notre cadre d'action. Et il est dit explicitement que le contenu est à l'extérieur de la mission de l'ICANN, en général. Mais il y a quelques « mais ». Il y a des personnes qui disent que l'identification des TLDs, les URL forment des contenus. Et à ce moment-là, l'identificateur est un contenu. Cela a été dit. Donc, la première version disait que les noms de domaine n'étaient pas des contenus du point de vue de ces réglementations. C'est quelque chose qui a été ajouté à la demande d'ALAC, c'est un des changements qu'on a avait demandé et qui avait été fait.

La deuxième partie ici est qu'on fait référence à des choses qui sont à l'intérieur d'un certain périmètre — nous verrons ensuite de quoi il s'agit. Il s'agit d'identifier les rapports des bureaux d'enregistrement et les titulaires de registre dans le cadre de ces fonctions. C'est une déclaration intéressante. Il est dit que cela est dans le cadre de la mission et, à ce moment-là, cela devient problématique.

December 2015

---

Et le dernier point est qu'on demande que les accords existants soient utilisés, qu'on ne puisse pas utiliser les nouveaux statuts pour invalider un statut antérieur. C'est très important. Il y a des parties de cet accord qui, actuellement, ne sont pas à l'intérieur de ce périmètre, qui ne sont pas contenues ici. Par exemple, dans le cas du nouveau gTLD, il peut y avoir un engagement de l'intérêt public qui ne soit pas contenu dans ces nouveaux TLDs. Et les PICs, très souvent, sont dans l'intérêt public et il serait toutefois bon qu'ils soient invalidés à cause de leur contenu.

Et ça, c'est quelque chose que nous n'allons pas lire : il s'agit de la spécification numéro 1 de l'Accord de registres. J'ai souligné toutefois quelques points intéressants. Certaines des choses qui sont dans la spécification numéro 1 sont des résolutions de conflits concernant l'enregistrement des noms de domaine. Donc, L'IRP, qui dit que quelqu'un viole le nom de marque, que quelqu'un d'autre enregistre un nom de domaine est quelque chose sur laquelle nous ne pouvons pas adopter de politique. La propriété croisée, vous vous souvenez peut-être que les registres ou les bureaux d'enregistrement – les registres ne peuvent pas être propriétaires de bureaux d'enregistrement – ils peuvent maintenant l'être. Et c'est quelque chose qui peut être problématique aussi.

Ensuite, nous – la question des *warehousings*, ça peut être aussi important. Le fait que quelqu'un puisse spéculer là-dessus. Les noms réservés – il y a toute une série de choses qui sont dans cette spécification 1 et il y a d'autres choses qui n'y sont pas, par exemple l'engagement d'intérêt public.

December 2015

---

Prochaine diapo.

Donc, ALAC a ici une série de préoccupations. La nouvelle mission établit que les choses doivent être développées de manière ascendante. Il y a beaucoup de parties de contrat qui existent depuis une douzaine d'années qui n'ont pas été modifiées, qui n'ont pas été développées comme processus ascendants, qui ont été écrites avant que ce processus ascendant existe. Il y a certaines choses, comme les PICs, qui ne sont pas dans cette liste et qui sont à l'extérieur de ce périmètre. Il y a des problèmes que ce type de choses soit invalidé et qu'on ne puisse pas les arranger par la suite.

Finalement, le système de *grandfathering*, qui peut protéger les contrats actuels – il n'est pas clair si ces contrats, lorsqu'ils sont renouvelables – et tous les contrats des nouveaux gTLDs sont renouvelables –, est-ce qu'il va protéger les personnes qui vont les renouveler ou pas? Il peut protéger les contrats existants, mais pas ceux qui les signent. Il y a de nouveaux contrats gTLDs qui sont signés en permanence. Donc, ici, pour ALAC, ce qui nous intéresse dans notre version préliminaire – en tous cas, nous le disons –, la capacité d'utiliser l'IRP invalide les termes contractuels actuels n'est pas acceptable. Il faut protéger les utilisateurs. Ils ont été placés dans ces contrats pour certaines raisons : ils ne devraient pas être invalidés. Voilà.

C'est la fin de cette partie. Je prendrais maintenant les questions. Je vois qu'Olivier a levé la main.

Olivier, vous avez la parole.

---

December 2015

---

OLIVIER CRÉPIND-LEBLOND : Merci. Est-ce que vous m'entendez?

ALAN GREENBERG : Oui, on vous entend.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Merci.

Il y a quelque chose que vous n'avez pas dit, Alan. Quelque chose qui m'intéresse. Une des précisions concernant le changement dans la déclaration de mission liée aux statuts et qu'il est dit que les pouvoirs d'ICANN sont énumérés, c'est-à-dire que tout ce qui n'est pas énuméré dans le statut est à l'extérieur de cette...

INTERPRÈTE : Je m'excuse, il est impossible de traduire.

ALAN GREENBERG : Olivier?

Olivier, votre ligne est de nouveau correcte. Je crois que vous disiez que les pouvoirs sont énumérés... Est-ce que vous pouvez mettre un lien dans le chat ou quelque chose comme ça pour que nous puissions le voir?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Le paragraphe 205.

---

December 2015

---

ALAN GREENBERG : Bien. Je ne peux pas regarder maintenant, mais si vous voulez, envoyez le lien et nous le regarderons plus tard. Merci.

Paragraphe 205.

Christopher, vous demandez la parole?

Christopher, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. Très brièvement, Alan, pour dire qu'il faut que ce soit démontré dans le futur. Je ne défends pas le texte que l'on veut adopter. Nous descendons les principes qui, dans le futur, existeront. Si les registres souhaitent – les titulaires de registres souhaitent entrer dans une question liée à l'intérêt public, les futures restrictions et les futurs engagements seront respectés. C'est ce qui nous intéresse. Si ce n'est pas le cas – c'est ce qui nous intéresse dans ce processus. Nous ne voulons pas préciser quel est le rôle des registres dans le domaine de l'intérêt public. Il faut voir ce qui peut être fait dans le futur ou ce qui reste d'être fait dans le futur et de l'impact.

ALAN GREENBERG : Pour les futurs cycles de gTLD, s'il y en a. Je ne pense pas que ce soit un problème. Il y aura un PDP qui analysera le cycle – ce cycle futur, et si ce PDP décide que certaines catégories sont des parties essentielles de ce nouveau cycle, à ce moment-là, il faudrait qu'il y ait un processus ascendant qui soit développé. Donc, les cycles futurs ne sont pas le problème.



December 2015

---

En ce qui concerne les PICs, les PICS ne sont pas les seuls problèmes. C'est une des choses, entre autres, qu'il faudrait analyser. Ce n'est pas le seul problème. Mais je pense que ce que nous allons établir à ce stade va créer une présomption concernant les cycles futurs en fonction de cette matérialisation et cette non-matérialisation. Je suis d'accord avec vous, mais ce sera le résultat d'un PDP à ce moment-là. Donc, cela sera autorisé, même dans les versions les plus restrictives.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui. Mais à ce moment-là, il y a, pour At-Large, un rôle important à jouer puisque nous ne pouvons pas compter sur la société civile et sur la GNSO.

ALAN GREENBERG : Il faut s'assurer que l'équilibre est maintenu pour le prochain cycle de nouveaux gTLDs. Ce n'est pas seulement At-Large qui est responsable ici, c'est aussi le GAC et le Conseil d'administration d'ICANN. Donc, il y a plusieurs responsables.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je suis d'accord avec vous, mais nous parlons au niveau institutionnel. At-Large ne veut pas être derrière le Conseil ou derrière le GAC, se cacher derrière...

ALAN GREENBERG : Ce n'est pas ce que je dis.

---

December 2015

---

CHRISTOPHER WILKINSON : D'accord.

ALAN GREENBERG : Je vais expliquer un petit peu plus le processus. Nous n'avons pas fini.

Prochaine diapo. La prochaine diapo est assez simple. Elle aborde d'un côté – à gauche –, les valeurs actuelles de nos statuts et le remplacement – sur la droite.

Si on peut trouver l'origine de ce bruit, s'il vous plaît, ce serait une bonne chose.

La proposition, donc — lorsque cela est faisable et approprié en fonction des mécanismes de marché pour promouvoir et soutenir un environnement compétitif. Et ALAC dans sa discussion a eu beaucoup de problèmes avec ce point en particulier.

Prochaine diapo.

Une des raisons données pour expliquer pourquoi on devait retirer cette clause est le fait que le processus d'évaluation des services de registres, c'est un point pour lequel les registres peuvent être exemptés par les clauses de leur contrat et les registres peuvent demander cela. Certains seront – parfois, on sera accepté et d'autres fois non. Une des questions posées ici concerne la question de la concurrence. Et ICANN a évalué pour voir s'il y avait des problèmes de concurrence. Il y a des choses qui pourraient poser des problèmes de concurrence. À ce moment-là, cela concerne d'autres agences. Mais pour faire cela, il faut qu'il exerce son jugement sur les problèmes de concurrence qui existent

December 2015

---

ou pas, il n'est pas clair pour savoir si cette valeur fondamentale sera changée, pour savoir si ICANN peut faire cela. Donc, le fait qu'ICANN prenne des décisions finales ou pas sur la concurrence entraîne des discussions sur le problème de la concurrence et nous pensons que c'est très important qu'ICANN maintienne la capacité de faire cela. Donc, c'est un autre problème important.

Oui, Christopher, vous avez la parole.

CHRISTOPHE WILKINSON : Je dirais que cette autorité liée à la concurrence aux États-Unis en Angleterre est préparée pour travailler dans ce domaine. ICANN a été créé pour travailler au niveau du marché du DNS, donc — et les décisions, les déclarations faites par l'ICANN pour essayer de s'abstenir de cette responsabilité et laisser cela — laisser ce problème de concurrence aux états membres est un problème qui n'est pas réglé. ICANN est une organisation, est un régulateur procompétitif et autorégulé, et je pense qu'il y a une correspondance avec les autorités de protection de consommateurs qui disent qu'ICANN doit assumer ses responsabilités et ne pas laisser cela entre les mains de ses autorités nationales. Sinon, cela n'a pas de sens. Et nous sommes d'accord sur ce point-là.

ALAN GREENBERG : Christopher, ce que vous dites, c'est que vous êtes d'accord avec cela. Vous dites qu'ICANN devrait être capable de juger pour des questions de concurrence?

December 2015

---

CHRISTOPHER WILKINSON : Tout à fait. Les décisions sur la concurrence. Le problème de la concurrence. Je pense que nous ne sommes pas dans une situation qui nous permettrait de changer, de modifier cela. Ce n'est pas lié à la responsabilité.

ALAN GREENBERG : Je ne vois personne d'autre qui parle de cela dans cette téléconférence. En tous cas, je vous souhaite bonne chance.

Prochaine diapo.

Bien. Un des statuts actuels est de préserver et améliorer la sécurité, la fiabilité, la stabilité opérationnelle et l'interopérabilité globale de l'Internet. Le texte proposé dit préserver et améliorer l'opération libre et le jugement neutre du DNS et nous avons abordé le problème ici. Nous avons dit que c'était un concept qui impliquerait que certains pays souhaitent débloquer leurs TLDs, ils auront leur responsabilité de – parce que finalement, on ajoute un jugement dans le DNS de leur pays. Je crois qu'on a dit que c'était une exigence de la NTIA, que la NTIA s'était engagée à faire cela. Et je regarde ce que la NTIA a dit devant le Congrès, on a parlé d'une administration libre de jugement du DNS technique et des fonctions IANA. Cela implique un rôle ici qu'ALAC soutient. Nous soutenons la formulation que la PTI a faite à l'origine par la NTIA. Je pense que c'était mieux. C'est peut-être quelque chose qui n'est pas vraiment facile à appliquer. Donc, de notre point de vue, ceci est relativement fort.

December 2015

---

Alors, je ne vois pas personne qui veut intervenir, donc on passe à la diapositive suivante.

Alors, ensuite, dans l’Affirmation d’engagement qui existe dans les statuts, il y a une référence à la confiance des consommateurs. Cette référence n’a pas été intégrée au texte des statuts. Donc, ce qui est revendiqué, c’est qu’en fait, ce n’est pas vraiment un engagement, c’est un engagement de prendre en considération la confiance des consommateurs en ce qui concerne les gTLDs.

Et lorsqu’on lit l’article 3, ils parlent en fait de savoir pourquoi l’ICANN est là et donc, c’est une des choses, cette confiance du consommateur que l’ICANN n’a pas forcément été prit en considération de manière importante, mais par rapport aux nouveaux gTLDs, étant donné que la confiance des consommateurs est une des missions en terme de conformité, nous pensons que ceci devrait être intégré aux statuts. Donc, ça, c’est une des questions qui existent.

Est-ce que c’est quelque chose que nous refuserions en terme de ratification ou est-ce que c’est simplement quelque chose que nous souhaitons un peu plus pousser? Et ça, c’est une des questions que nous devons nous poser avant la fin de notre travail. Alors, si vous avez des contributions à faire, si vous pensez que nous devons faire obstacle à la transition parce qu’il y a quelque chose qui manque ou alors...

Donc, ce qui diminue l’important de cela, c’est qu’il y a révision sur la – une révision AoC sur la confiance du consommateur. Donc, même si la confiance du consommateur n’est pas toujours pas intégrée, il est

December 2015

---

toujours possible que pendant la révision de l'AoC, il soit déterminé que ce soit nécessaire et que ce soit déterminé à ce moment-là.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je crois qu'il ne faut pas oublier ce point. Et, j'imagine – je suis peut-être [peu clair], mais je pense quand même qu'aucune des organisations membres – enfin, je pense que parmi toutes ces organisations membres, il ne devrait pas y avoir d'opposition vraiment. Mais je pense qu'il y aura suffisamment de questions, de suggestions, de commentaires par rapport à l'amélioration de ces statuts, donc de ces différentes organisations. Et donc, il devrait y avoir encore une série de discussions, de négociations à ces politiques relatives à l'autorité. Donc, je pense que l'ALAC dise « oui » ou « non », il n'y a pas que ça. Je crois qu'il nous faut vraiment réfléchir à ce que nous souhaitons, ce que nous pensons pouvoir obtenir et ce que nous devons dire aux autres organisations membres par rapport à la confiance des utilisateurs et par rapport à la stabilité de l'ICANN et du DNS.

ALAN GREENBERG : Comme je le disais dans mes commentaires dans la proposition du CCWG, il y aurait des stabilisations si des choses sont mises en place telle quelle.

Cheryl, vous souhaitez intervenir?

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Alan.

---

December 2015

---

Comme vous le savez, j'ai un point de vue un petit peu particulier en ce qui concerne la confiance du consommateur, vous le savez sans doute. En ce qui me concerne, ce que je voudrais dire, je crois qu'il est extrêmement important – et c'est même le fondement de l'organisation –, dans le cadre du travail très important de l'ALAC et des autres communautés ainsi que d'autres personnes qui s'intéressent à l'intérêt public, et certaines des personnes qui travaillent dans la société civile, de bien prendre ceci en considération. Cependant, le travail n'est pas terminé et nous pouvons travailler de manière efficace, de manière positive au cours du travail de l'Équipe de révision sur la confiance, le choix du consommateur. Moi, je pense que ces choses peuvent être faites de manière respectueuse, dans les temps, au moment où les opportunités se présenteront et dans le cadre de la transition.

Olivier, vous souhaitez prendre la parole? Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très Bien. Donc, vous avez parlé de la possibilité d'un sondage, d'un questionnaire. Et d'ailleurs, je voulais mentionner au personnel que cette question des questionnaires justement était réelle.

ALAN GREENBERG : Si nous avons suffisamment de temps, nous le ferons.

Alors, transparent suivant. Alors, la recommandation numéro 6 concerne les droits de l'homme. Alors, il y a certaines personnes qui disent qu'en l'absence de supervision par le gouvernement des États-Unis, il n'y a plus vraiment d'entités qui nous surveillent et qui se

December 2015

---

préoccupent des droits de l'homme, même si dans les dispositions, nous avons un accord international. Donc, ça, c'est une question dont on a beaucoup parlé au sein du CCWG et la proposition qui existe telle qu'elle est actuelle est telle qu'on devrait inclure un statut comme quoi nous continuerons de travailler pour savoir exactement ce qu'il est nécessaire d'incorporer dans le cadre des droits de l'homme. Nous n'allons pas proposer quoique ce soit avant de bien comprendre ce dont nous avons besoin. Il y a beaucoup de personnes au sein de l'At-Large qui sont d'accord avec ceci. Il y en a d'autres, moins nombreux, qui ne sont pas pour, pour l'instant. Il y a un engagement très réel parce que les termes qui sont proposés sont tels qu'en aucun cas après un an... Alors, pour moi, c'est problématique, ça. Donc, en aucun cas avant un an. Parce que s'il n'y a pas de pénalité – s'il y a une date butoir, mais qu'il n'y a pas de pénalité, eh bien, si nous n'arrivons pas à un résultat, nous sommes en infraction avec nos propres statuts. Et s'il y a infraction aux statuts, que va-t-il se passer? Donc, pour moi cette date butoir est problématique. Il y a des personnes qui souhaiteraient ne rien inclure en ce qui concerne les droits de l'homme, mais à mon avis, éliminer complètement la question des droits de l'homme est absolument impossible du point de vue du CCWG.

Y'a-t-il des commentaires là-dessus?

Je ne vois rien... Alors, il y a deux commentaires? Olivier et Christopher.

Alors, s'il vous plaît, allez rapidement tous les deux parce que sinon, nous n'allons pas avoir assez de temps.



December 2015

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que l'ICANN peut réellement être en infraction par rapport à ces statuts?

ALAN GREENBERG : L'ICANN peut avoir un IRP, un Processus de révision indépendant qui voit que l'ICANN est en infraction. D'ailleurs, l'ICANN peut être poursuivi en justice par un membre du Conseil d'administration, pas d'autres groupes devant la loi californienne et donc, de se trouver en infraction de ses statuts, de ses propres statuts.

Christopher, vous pouvez prendre la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je crois que c'est relativement simple. La référence aux droits de l'homme, c'est une question de principe. Et de fait, l'ICANN, le GAC, qui que ce soit ne peut pas réécrire les lois sur les droits de l'homme. Donc, bien sûr qu'il faut que l'ICANN respecte les principes des droits de l'homme. Je ne vois pas quel est le problème. S'il y a un problème, je ne sais pas exactement d'où il vient, mais il ne faut pas essayer de définir ce qui est un droit de l'homme, ce qui n'est pas un droit de l'homme dans le contexte de l'ICANN. Les principes doivent être présents. Et s'il existe une controverse entre les parties prenantes – je ne sais pas si c'est quelque chose qui se passe au niveau du GAC, mais bon...

INTERPRÈTE : L'interprète s'excuse : le son est très mauvais. Je suis désolée.

December 2015

---

CHRISTOPHER WILKINSON : Je suis désolée. On m'avait demandé de parler moins fort, mais bon j'ai fini de dire ce que j'avais à dire. En fait, ce n'est pas le travail de l'ICANN ni le travail de l'At-Large de définir les détails.

ALAN GREENBERG : Oui. Je pense que vous êtes d'accord, en fait, avec ce que nous disons.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je pensais que vous aviez besoin d'être soutenu.

ALAN GREENBERG : Oui, tout à fait. Merci beaucoup.

Alors, y'a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir par rapport à cette recommandation numéro 6?

Peut-on passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît?

C'est relativement simple : l'ICANN a un processus de révision indépendant qui est considéré par beaucoup de personnes comme un processus qui ne fonctionne pas très très bien. D'une manière générale...

INTERPRÈTE : L'interprète s'excuse : petit problème d'audio.

December 2015

---

ALAN GREENBERG :                   Donc, pour nous, c'est quelque chose qui doit être résolu.

INTERPRÈTE :                       Désolée, encore une fois, nous n'avons pas entendu ce qui vient d'être dit.

ALAN GREENBERG :                   Je vais essayer d'améliorer mon niveau de son.

Alors, la recommandation 8 : « Améliorer la demande de l'ICANN pour le processus de recommandation ». Donc, en cas d'erreurs qui ont été faites au sein – des décisions qui ont été prises, d'une manière générale, lorsque les parties ont toutes fait une erreur — à une époque, il n'y avait pas beaucoup de demandes de reconsidération. De temps à autre, il y en avait une ou deux, mais à la fin, on trouvait toujours que l'ICANN n'avait pas fait d'erreur, donc la demande était rejetée. Avec le Processus des nouveaux gTLDs, il y a eu des douzaines — peut-être même des centaines, mais, je pense, plutôt des douzaines – de processus ou de demandes de reconsidération. Et pour la plupart, elles ont été rejetées. Le problème, c'est que les gens font des demandes de reconsidération par rapport à la substance de la décision et non pas par rapport à la conformité, mais à la politique. Et en fait, le processus n'est pas fait pour ça. Le nouveau processus de reconsidération n'est pas parfait, mais il permet de résoudre certaines défaillances qui existaient. Il change l'envergure du processus, la transparence du processus et il inclut, par exemple, le médiateur, l'ombudsman, plutôt que d'avoir des avocats qui évaluent au départ ce qui se passe.

December 2015

---

Donc, le processus s'est quand même bien amélioré et donc, nous l'appuyons.

Y'a-t-il des commentaires? Sinon, nous passons au transparent suivant.

Si vous vous souvenez, l’Affirmation d’engagement, c’était en fait un accord entre le gouvernement des États-Unis et l’ICANN qui remplaçait le protocole d’entente précédent qui permettait à l’ICANN de fonctionner sous la roulette du gouvernement américain. Donc, l’Affirmation d’engagement est différente parce que l’ICANN ne travaille plus pour le gouvernement américain, mais simplement l’ICANN s’engage à faire un certain nombre de choses. L’accord actuel peut être annulé par les deux parties dans des délais de préavis relativement courts. Et dans le cas de la transition de l’IANA, eh bien, l’idée, c’était donc d’éliminer ce lien avec le Gouvernement des États-Unis et verrouiller l’engagement dans les statuts de manière à ce que les concepts soient maintenus. Donc, l’affirmation d’engagement, finalement, a été transférée aux statuts. Les révisions ont été incluses aux statuts, avec l’exception d’un point qui, en fait, était une omission dont on a parlé tout à l’heure. Et d’une manière générale, l’ALAC a eu une préoccupation qui a été soulevée par rapport à la révision du WHOIS, à savoir si ça avait été inclus. Le texte d’origine utilisait l’AoC – le texte de l’AoC d’origine. Et pour beaucoup des parties, c’était en fait un texte qui était ancien, qui n’était plus à jour puisqu’en fait, on va éliminer le WHOIS petit à petit. Et cela nous engageait à faire des choses qui étaient juridiques dans certaines juridictions et il a été demandé à ce que le WHOIS soit mit à disposition et cela était une contrainte juridique alors qu’en fait, dans certains lieux, on ne peut pas rendre le

---

December 2015

---

WHOIS à disposition, donc il a fallu faire certains changements dans ce domaine.

Diapositive suivant, s'il vous plaît. Alors, on arrive à la fin.

Alors, ça, c'est intéressant. La plupart des discussions au sein du CCWG se sont concentrées sur la responsabilité du Conseil et comment la garantir. Cela a été fait par les ACs et les SOs, qui sont en fait les parties constitutives de l'ICANN, et donc, de savoir si ces SOs et ACs peuvent en fait superviser le travail du Conseil d'administration, le remettre en question pour ainsi dire. La question est donc la suivante : qui supervise les SOs et les ACs? Comment sait-on que l'ALAC est redevable à la communauté? Comment sait-on que la ccNSO est redevable à la communauté ccTLD? Et ainsi de suite. Et ça, c'est une question très pertinente parce que simplement de dire que nous allons faire passer cette supervision aux SOs et ACs alors qu'il est tout à fait possible qu'ils ne soient pas bien redevables à leur communauté.

Et au sein de l'ALAC l'At-Large, nous avons des problèmes spécifiques en termes de communication, par exemple, entre l'ALAC, par le biais des RALOS jusqu'aux ALS. Nous avons que cette communication n'est pas toujours aussi efficace, et on souhaiterait qu'elle le soit. Donc, cette recommandation nous dit qu'il nous faut travailler à la responsabilité, la redevabilité des SOs et des ACs. Et donc, ça, c'est quelque chose qui va être travaillé à l'avenir, mais il y a au moins une référence à cette question ici, et l'idée, c'est que lorsque nous faisons des révisions périodiques des SOs et des ACs, leur redevabilité par rapport à leurs

December 2015

---

parties constitutives doit être revue et l'ALAC appuie cette recommandation.

Diapositive suivante.

Ceci, encore une fois, on entre dans les détails un petit peu, on commence à s'impliquer dans une discussion qui peut durer des heures. La question de l'exercice de simulation de crise 18, c'est en fait un exercice qui a été exigé par le gouvernement américain et qui dit la chose suivante : « On contrôle les critères selon lesquels le GAC peut rejeter – le Conseil peut rejeter les avis du GAC ». Actuellement, les avis du GAC sont prévus de manière préférentielle, pour ainsi dire, par le Conseil. Si le GAC donne un avis, le Conseil peut le rejeter, mais s'il le rejette, il y a un processus de discussion de la question avec le GAC et donc, les deux parties essaient de voir si elles peuvent s'entendre.

Donc, cet exercice de simulation de crise dit que l'avis du GAC, pour être éligible – pour ce que je viens de décrire –, doit être un avis auquel on est arrivé par le consensus. Et, en fait, le consensus du GAC, actuellement, est défini comme une prise de position qui est prise par différents membres du GAC et qui n'est pas imposé par qui que ce soit. Et c'est en fait le consensus tel qu'on le connaît, tel qu'il est défini aux Nations unies.

Alors, la manière dont cela se traduit, c'est qu'une prise de position basée sur le consensus au GAC ne doit pas être revendiquée comme prise de position si un gouvernement ou une unité constitutive y est totalement opposé. Il y a possibilité de silence, mais personne ne doit s'y opposer.

---

December 2015

---

Et donc, le Conseil d'administration ne doit pas se retrouver dans une situation où le Conseil est forcé d'évaluer quel est le gouvernement et pourquoi il s'y est opposé et qui a rejeté. Donc, il ne faut pas que le Conseil se retrouve dans une situation où il doit décider qui est le gouvernement est le plus important. Alors, ceci a donné lieu à beaucoup de controverses, il y a beaucoup d'objections, même au sein du GAC, par rapport à cela. L'ALAC, dans sa sagesse, je crois, a dit que nous n'allions pas donner de point de vue par rapport à ceci, si ce n'est que de dire que la NTIA l'a exigé et donc, c'est nécessaire.

Diapositive suivante. Et je crois que c'est la dernière dans cette série. La recommandation numéro 12 dit la chose suivante : « Que faisons-nous au cours de la piste de travail 2? ». Qu'est-ce que c'est, la piste de travail 2? Eh bien, c'est très simple, tout ce dont on vient de parler, c'est la piste de travail numéro 1. Ce sont donc les changements qui doivent être mis en place pour satisfaire la conviction au sein de l'ICANN comme quoi l'ICANN est responsable et puis qui répondent à l'exigence de responsabilité de la NTIA. Mais au fur et à mesure, il y a beaucoup d'autres choses qui se sont manifestées et que nous devons donc résoudre. Et donc, c'est ça, le travail de la piste numéro 2. Si notre travail est approuvé, il nous reste encore beaucoup de travail à faire dans les détails. Et donc, c'est la piste de travail numéro 2.

Donc, je vais vous laisser lire ce transparent. Il y a la définition des droits de l'homme, tout le travail dans ce domaine, le travail de responsabilité de la communauté, la question de la diversité – et de toute évidence, ceci est très important pour l'ICANN, même si le travail n'est pas

December 2015

---

toujours très bon —, le rôle du médiateur, de l'ombudsman... Donc, il y a un certain nombre de questions importantes.

Alors, diapositive suivante. Alors, ce transparent – en fait, nous avons déjà fait la première étape, nous avons déjà envoyé au CCWG les questions qui étaient importantes pour nous. C'était lundi. Nous leur avons envoyé ceci. Et d'ailleurs, on en a parlé au courant de l'heure qui vient de se passer. Alors, « commentaire final soumis avant le 21 décembre », donc quatre jours ou cinq jours suivant le webinaire auquel on participe, donc suivant aujourd'hui ou demain. Donc, il nous reste à finaliser notre déclaration et l'ALAC doit l'approuver. Et ceci doit se produire, doit se faire d'ici lundi.

Transparent suivant.

Donc, nous avons là le calendrier général et nous en sommes au milieu. Vous voyez, donc, « période de commentaires de 21 jours » qui se termine le 21. Il nous restera trois jours. Le personnel va résumer les commentaires publics pendant ces trois jours. Le CCWG aura une semaine – une semaine pas très pratique entre Noël et le jour de l'an – pour analyser ces commentaires et pour répondre à ces commentaires. Et il est possible que ces commentaires nous viennent d'individus, mais il est possible aussi qu'ils nous viennent d'organisations membres. Si les organisations membres ne sont pas d'accord par rapport au processus, c'est bien – tout ceci n'aura servi à rien. Donc, s'occuper des questions soulevées par les organisations membres, dont l'ALAC, c'est vraiment quelque chose de très important. S'il n'y a pas de problème, le nouveau rapport sera publié en janvier. Il y aura ensuite deux semaines au cours

---



December 2015

---

desquelles les organisations membres devront ratifier ou non le rapport. Et si nous arrivons à respecter cette date du 22 janvier, nous avons une chance que la transition ait lieu à ce moment-là. Sinon, ce que nous dit Washington, c'est que nous allons chevaucher la période d'élections présidentielles et que ce sera plus difficile.

Diapositive suivante. Alors, maintenant, voilà où nous en étions il y a simplement quelques jours. Donc, maintenant, nous aimerions ouvrir la discussion. La décision qui a été prise par le groupe de transition le groupe de l'IANA est que dans nos commentaires, nous allons indiquer quelles sont les questions rouges; les questions rouges, ce sont les questions qui ne peuvent pas être résolues. Et si elles ne sont pas résolues, l'ALAC ne va pas ratifier. Et ce que cela implique – alors, s'il y a plusieurs groupes qui ne ratifient pas, eh bien, la transition ne pourra pas avoir lieu. S'il n'y a qu'un seul groupe qui ne ratifie pas, je ne sais pas exactement ce qui va se passer. Donc, c'est quand même une grande question.

Nous avons décidé de ne pas inclure les problèmes individuels, mais d'inclure vraiment les questions rouges, c'est-à-dire les questions que nous avons identifiées ensemble et qui sont donc les questions que si elles ne trouvent pas une solution ou une réponse, eh bien, l'ALAC ne ratifiera pas.

Et puis, il y a les questions qui sont moins importantes. Donc, il y a eu un certain nombre de suggestions de la part de différentes personnes au cours des jours passés comme quoi il faudrait changer ceci. Il nous

December 2015

---

faudrait identifier certaines autres questions, certains autres problèmes qui devraient être améliorés.

Alors, mon point de vue, c'est que nous ne devrions pas faire de marchandage pour dire : « Bon, voilà notre prix, voilà le prix qui est acceptable », je crois qu'il faut absolument définir de manière très claire quels sont les problèmes incontournables, les problèmes qui doivent être résolus. Et une des choses que nous souhaiterions faire au cours de ce webinaire, c'est en fait de faire un sondage par rapport à certaines des questions, justement des questions rouges.

Alors, si nous pouvons en arriver à une conclusion, à une résolution sur tous ces points, que va-t-il se passer? Alors, comme je le disais, si nous arrivons à approuver le rapport du CCWG dans des délais corrects, il est envoyé à Washington — nous espérons que le NTIA fera son travail —, le Congrès ne met pas d'objections et la transition a lieu. Il y a quelques problèmes, quand même. Le Conseil d'administration a régulièrement dit que la proposition du CCWG leur posait problème. Il y a eu beaucoup de changements à cette proposition. Donc, le fait que nous ayons maintenant ce modèle d'électeur unique plutôt que le modèle de membre unique, c'est justement le résultat de ces changements. Mais il y a eu certains commentaires de la part du Conseil d'administration qui ont été envoyés il y a une semaine. Et le défi, maintenant, est de savoir comment le CCWG va analyser ces commentaires et va les intégrer sans changer le calendrier. Certains de ces changements sont et il n'est pas très clair — les choses ne sont pas très claires en terme de calendrier. Comment allons-nous pouvoir respecter ce calendrier? J'aimerais

December 2015

---

pouvoir avoir une réponse à vous donner, mais voilà où nous en sommes pour l'instant, voilà ce que je sais.

Alors, j'aimerais maintenant vous donner l'opportunité de poser vos questions et ensuite, nous reviendrons sur certains des problèmes, sur certaines des questions que nous avons pour que vous puissiez participer.

Donc, est-ce qu'il y a déjà des questions de manière générale? Et de manière générale, que pensez-vous de tout ceci?

Est-ce qu'il y a quelque chose que nous n'avons pas abordé dans nos commentaires et que nous aurions dû aborder? Voilà. En tous cas, c'est ce que nous voudrions faire savoir au reste de la communauté.

Alors, personne ne veut prendre la parole?

Sébastien? Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci, Alan.

Je voudrais poser une question. Apparemment, il y a aussi au sein du Conseil des domaines dans lesquels les gens voudraient qu'une préoccupation puisse exprimer quelque chose sur un sujet donné. Et je suis très étonné par cette attitude. Il me semble que le système multipartite dans lequel nous nous trouvons et dans lequel nous sommes capables de dire ce que nous voulons sur tous les sujets, et surtout pour ALAC et pour At-Large, je pense que c'est exactement le

---

December 2015

---

contraire de ce dont nous avons besoin. C'est quelque chose qui m'inquiète; je me demande comment régler cela. Je ne sais pas si j'ai été clair, mais voilà.

ALAN GREENBERG : Je crois que vous voulez dire que nous ne devons pas restreindre notre déclaration à ces réponses. Nous devons permettre aux gens de participer aussi à cette déclaration et que cela soit reflété dans notre déclaration. C'est cela?

SÉBASTIEN BACH OLLET : Non, Alan. Excusez-moi : ce n'était pas clair. Je reprends. Je vais essayer à nouveau.

ALAN GREENBERG : S'il vous plaît.

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est aussi mon opinion, mais c'est un autre thème, un autre sujet. Je vois qu'au niveau du Conseil, par exemple la communauté technique doit être la seule communauté qui ait la possibilité de parler des fonctions IANA. Et vous avez des personnes, comme Kavouss, qui disent que la politique publique doit être réglée seulement ou abordée seulement par le GAC parce que c'est une question qui ne concerne que le GAC. J'ai l'impression – ce n'est pas le seul exemple, hein? – qu'on a de plus en plus de gens qui disent – au sein de l'ICANN – que si on n'est

December 2015

---

pas directement concerné par une question, on n'a pas notre mot à dire sur ce problème. Je pense que c'est une – cela risque de détruire ICANN et cela risque de faire disparaître la voix de l'utilisateur final qui a la possibilité de donner son opinion sur tous les problèmes.

ALAN GREENBERG :

OK. Je ne vous avais pas bien compris.

Je pense que nous avons fait du bon travail dans ce domaine. Au niveau du CWG, il y a eu plusieurs tentatives pour dire que seuls les bureaux d'enregistrement ou seuls certains organismes devraient avoir le contrôle. Je pense que nous avons pu obtenir que toutes les décisions importantes soient prises par la communauté. Au sein d'IANA, les principales – ou au sein d'ICANN, les principales sont liées au budget. Et dans tous les cas, en tous cas, il y a des composantes, des parties dans lesquelles seulement les registres ont une position plus solide, mais finalement, les décisions sont prises par la communauté. Donc, je suis d'accord avec cela.

Et pour le CCWG, vous avez raison. Nous entendons certaines choses qui sont dites : « Cela doit être réglé par le GAC — Cela doit être réglé par la communauté technique... », vous avez raison. Nous avons combattu ces opinions et elles ne sont pas dans cette proposition. Vous avez raison qu'il y a une série de gens qui disent maintenant que nous devons modifier certaines règles, par exemple les seules personnes qui seraient capables de présenter un dépôt pour le budget IANA seraient les registres de ccTLDs et les gTLDs. Et je pense que si cela est le cas, si

December 2015

---

cela est présenté comme ça, nous présenterons une objection. Je suis d'accord, donc, avec ce que vous dites.

Nous sommes un groupe consultatif; nous avons le droit de donner notre avis. Même si nous ne sommes pas des experts, nous avons le droit de donner notre opinion, et notre opinion doit être prise en compte. Je pense que c'est important. Et je suis tout à fait d'accord avec vous dans ce sens.

Christopher, vous avez la parole.

On n'entend pas Christopher.

On entend Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui. Il faut reconnaître qu'At-Large et le GAC sont des organismes de contre équilibre dans notre processus. Et à l'exception d'un vote ici ou là, nous avons accepté ces propositions. Cela devrait être refusé par ses organisations *antitrust* dans cinq ans, à moins que les registres et les bureaux d'enregistrement reconnaissent qu'ils ont besoin plus que nous d'eux. C'est ça, la question. C'est une question vraiment fondamentale. Il s'agit de l'équilibre entre l'intérêt public et l'intérêt commercial dans les systèmes autorégulateurs. Et certains de nos collègues ne sont pas d'accord. Certains de nos collègues ignorent certaines choses et refusent de reconnaître cela. Et c'est un risque grave qu'ICANN suive ce chemin-là et soit dominé par l'intérêt commercial de certains de nos parties prenantes, tôt ou tard. C'est le risque que nous courrons, hein?

December 2015

---

ALAN GREENBERG : Je pense qu'on est tous d'accord avec vous. Nous faisons ce que nous pouvons, nous faisons de notre mieux dans ce sens. J'espère que ce ne sera pas le cas, en tous cas, que nous n'en arriverons pas là.

Olivier Crépin-Leblond, vous avez la parole.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Je vous entends et vous m'entendez?

ALAN GREENBERG : Oui, on vous entend. Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : OK. En ce qui concerne ce que Christopher vient de dire et ce qui est intéressant de dire, c'est qu'ALAC a une déclaration qui mentionne cette préoccupation de manière officielle.

ALAN GREENBERG : Vous voulez dire dans cette déclaration ou dans une déclaration?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Dans cette déclaration. Il y a un paragraphe qui aborde ce problème. Je me demande si [peu clair] c'est une question que je pose à tout le monde : est-ce que ce serait intéressant?

December 2015

---

ALAN GREENBERG :

Mon opinion, c'est qu'il n'y a rien dans cette proposition, telle qu'elle est actuellement, qui nous mène dans cette direction. Et je limiterai mes commentaires à ce qui se trouve dans la proposition actuellement. C'est ma condition personnelle. Peut-être que certains ne seront pas d'accord avec moi, c'est ce que je pense.

Merci. Il y a une question de Garth Graham.

Je ne sais pas si je peux la lire dans sa totalité, mais je pense que ce qu'il voulait dire, c'était : « Est-ce que nous allons être responsables ou être redevables comme la NTIA a demandé face à la communauté mondiale alors que la plupart des mécanismes de responsabilité ici se focalisent sur la communauté de l'ICANN anciennement? ».

Je pense que la réponse ici se trouve dans la recommandation 11 ou 12, peut-être 10, de renforcer la responsabilité des organisations de soutien.

Ici, la question est : est-ce que nous représentons vraiment les utilisateurs? Est-ce que le GAC représente vraiment les gouvernements? Est-ce que la ccNSO représente vraiment la communauté associée aux ccTLDs et non pas seulement les opérateurs des ccTLDs? Et c'est la même chose pour la GNSO.

Et je pense que la réponse ici que nous donnons est que nous pensons qu'il n'y a – que c'est dans ce domaine que les améliorations doivent être faites pour être redevables à l'ensemble de la communauté, pas seulement à la communauté de l'ICANN. Je pense que c'est un point important ici.



December 2015

---

Garth, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Je ne sais pas si vous pouvez parler ou pas. Si vous pouvez parler, prenez la parole.

Christopher, vous voulez prendre la parole? Vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. Ce n'est pas mon rôle ici de soutenir ma propre proposition. Je pense que nous avons un problème par rapport aux gouvernements et par rapport à d'autres aspects de la société civile, qui n'est pas vraiment présente au sein d'At-Large. Quelque chose doit être fait pour que l'on entende ce que disent ces sections au nom de leurs membres. Et en plus, il y a – mon commentaire dans le sondage qui a été fait le dit : je pense que c'est une erreur de reporter la responsabilité des SOs et des ACs. Je pense que nos propres mécanismes de responsabilité sont très importants et restent dans la reconnaissance de notre position face au reste de la société civile, face à l'intérêt des consommateurs, face aux gouvernements et face à d'autres associations. Nous sommes inquiets en ce qui concerne ce qui se passe actuellement. Il faut le dire. Sinon, on a l'impression que nous sommes raccrochés à certaines choses pour maintenir l'équilibre. C'est tout.

ALAN GREENBERG : Merci, Christopher. S'il n'y a pas d'autres questions spécifiques, je voudrais aborder une série de points ici dans notre groupe avant que les gens s'en aillent.

Sébastien et Alberto.

December 2015

---

Sébastien, vous avez la parole. Nous ferons le sondage après vous.  
Sébastien et Alberto.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je voulais juste faire un commentaire général à propos – par exemple, si on prend la révocation de l'ensemble du Conseil, à mon avis, c'est la fin de l'ICANN d'une certaine façon. Et qui seront les perdants ici? Ce ne seront pas les registres. Ils trouveront un endroit, quelque part où s'installer. Et les gTLDs et les registres de gTLDs ont déjà l'Association des noms de domaine pour les protéger. Et finalement, les véritables perdants, ce sera nous et les utilisateurs.

Et nous devons faire très attention en ce qui concerne les pouvoirs que nous voulons donner à la communauté pour qu'ils ne soient pas utilisés contre l'organisation et contre la voix des utilisateurs finaux finalement.

ALAN GREENBERG : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Et je dirais que la seule chose qui me rassure, c'est qu'il existe un processus par lequel nous pouvons exercer notre pouvoir et que c'est un processus qui sera très difficile. C'est la meilleure réponse que je peux vous donner.

Alberto Soto, vous avez la parole.

Alberto, est-ce que vous...

ALBERTO SOTO : Alan, est-ce que vous pensez que – d'abord, bonjour à tous.

---

December 2015

---

Je dirais que c'est plus une réflexion que je voudrais faire. Je n'ai pas vraiment suivi toutes les mises à jour, mais je vois qu'il y a des problèmes qui peuvent avoir un impact sur le calendrier s'ils ne sont pas résolus rapidement. On devrait voir s'il y a des problèmes qui pourraient être résolus, de manière à respecter notre calendrier et à mettre en place la transition des fonctions IANA.

Demain, nous avons une réunion avec Fadi et avec tous les SOs et les ACs et les directeurs de RALOs. Et je crois qu'il y a une série de problèmes qui ne sont pas importants pour la transition et qui, par conséquent, pourraient être réglés tout de suite.

ALAN GREENBERG :

Merci, Alberto. Il y a beaucoup de gens qui ont dit ça. Nous ne voulons pas – il y a beaucoup de gens qui soutiennent chacun de ces problèmes. Et je ne pense pas que nous pourrions adopter votre position.

Christopher dit qu'on devrait redonner la redevabilité aux SOs et aux ACs et revenir à la piste 1. Donc, vous voyez où est-ce que nous sommes.

Est-ce qu'il y a d'autres mains levées? D'autres personnes qui veulent prendre la parole?

Bien. Je vois qu'il y a de nombreux commentaires de choses dont nous voudrions parler ici en termes de décisions à prendre. Première chose : est-ce que nous voulons continuer sur la ligne sur laquelle nous sommes actuellement et limiter les problèmes sur lesquelles nous nous

December 2015

---

focalisons, sur les problèmes qui ont été considérés comme les plus importants par ALAC? Est-ce que vous pensez qu'on peut ratifier cela?

Je vois qu'il y a un questionnaire ici qui n'a rien à voir avec ce que je viens de dire... qui se trouve sur l'écran, en bas à droite. Excusez-moi, je ne sais pas quelle est l'origine de la question. Est-ce quelqu'un peut me dire, m'expliquer?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que vous m'entendez?

ALAN GREENBERG : Oui, on vous entend.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan.

Les réponses – nous devons dire si nous soutenons la recommandation numéro 1 et la réponse est – le problème grave qui devrait être dans la déclaration d'ALAC – un problème important qui devrait être dans la déclaration ALAC, mais qui n'est pas un problème considéré comme urgent, et c'est un problème qui ne devrait pas être dans la déclaration d'ALAC et un problème qui ne m'intéresse pas. Cela pourra nous donner la température de la salle concernant les problèmes que vous présentez.

December 2015

---

ALAN GREENBERG : Oui, je cherchais justement l'opinion des gens, mais sur si l'on devait inclure des choses qui n'ont pas été identifiées comme cruciales dans notre présentation aujourd'hui.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est une question différente qui va demander une réponse par « oui » ou par « non ».

ALAN GREENBERG : Exactement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ariel, peut-être que vous voulez prendre la parole.

ARIEL LIANG : Oui. Olivier a fourni la formulation de la question 1 et la question liée à la confiance des consommateurs. Est-ce que vous voulez qu'on mette cette question dans le sondage?

ALAN GREENBERG : Non. La question que je voudrais poser en premier lieu est : est-ce que la déclaration d'ALAC en réponse à la période de commentaires publics devrait être restreinte aux questions qui sont les plus importantes pour notre ratification de la proposition? Voilà la question que je voudrais soumettre aux participants. C'est une question par « oui » ou par « non ».

December 2015

---

ARIEL LIANG : Est-ce que vous pouvez nous donner une minute pour finir le sondage?  
Juste une minute

CHERYL LANGDON-ORR : Ariel faites seulement un questionnaire où l'on peut répondre par  
« oui » ou par « non ».

ARIEL LIANG : Merci, Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est plus facile ainsi.

ARIEL LIANG : C'est une bonne suggestion.

CHERYL LANGDON-ORR : Si vous voyez d'autres problèmes que vous voulez que l'on aborde, vous  
pouvez aussi le préciser.

ALAN GREENBERG : Si c'est une manière pour moi de voir les réponses, ce serait vraiment  
parfait. Je ne suis pas si je suis un hôte ou pas.

December 2015

---

ARIEL LIANG : Excusez-moi de vous interrompre. Le sondage est prêt. Il apparaît pour la question 1 en bas à droite. Et Alan, vous êtes un hôte, donc vous pouvez y aller.

ALAN GREENBERG : Oui, en effet. La question est : est-ce que nous devons restreindre notre déclaration à des problèmes qui sont considérés comme les plus importants pour la ratification de notre proposition?

La réponse est « oui » ou « non ».

Combien de personnes avons-nous sur cet appel qui n'est pas du personnel de l'ICANN? Plus ou moins, hein? Est-ce que le personnel de l'ICANN peut nous donner une réponse?

Ariel?

CHERYL LANGDON-ORR : 20 et quelques...

ALAN GREENBERG : Donc, nous avons une vingtaine de personnes qui [peu clair]. Nous leur donnons encore quelques secondes.

« Oui », si vous pensez que nous devons restreindre ou limiter notre déclaration pour les questions qui concernent ALAC et « non », si cela va nous empêcher de – si les tensions ou les problèmes que vous trouvez

December 2015

---

dans la déclaration du CCWG peuvent entraîner notre non-ratification de cette version préliminaire de la proposition du CCWG.

Nous avons 14 personnes.

Nous allons considérer que c'est fini. Donc, l'enquête était oui, se restreindre ou ne pas se restreindre. Donc, je crois que la majorité est claire : restreindre.

Alors, deuxième question – est-ce que vous pouvez donner les résultats, s'il vous plaît? Le nombre de « oui » et de « non ».

Concernant le choix des consommateurs qui ne serait pas inclus dans la formulation, est-ce que vous pensez que c'est quelque chose qui est très important pour nous ou est-ce que vous pensez qu'on peut le mentionner, mais, comme Cheryl a dit, dans l'espoir que l'équipe de révision pourra le rajouter ensuite s'ils considèrent cela nécessaire?

Donc, c'est une réponse – on répond ici par « oui » ou par « non ».

Est-ce que nous devons considérer cela comme une exigence absolue? Oui ou non?

Oui ou non, si le CCWG ne l'inclut pas? Et nous espérons qu'il pourra l'inclure par la suite.

Alors, oui, on en fait un problème essentiel ou non, on laisse passer.

Nous avons 11 personnes qui votent.

Nous avons 14 réponses.

---



December 2015

---

Oui, nous devons insister pour que cela soit – nous avons cinq personnes — neuf personnes qui disent que non.

Nous avons une autre téléconférence, donc nous devons calculer cela en fonction des deux téléconférences.

J'espère que quelqu'un va prendre note des résultats de ce premier sondage.

Bien. Donc, nous avons [peu clair]. Cinq « oui » et neuf « non ». Parfait.

Maintenant, Olivier ou quelqu'un d'autre, est-ce qu'il y a d'autres problèmes sur lesquels on voudrait consulter nos participants?

La question de Christopher, par exemple, est-ce que nous voulons faire une déclaration que nous risquons de – qui fait qu'ICANN risque – qui mentionne le fait qu'ICANN risque de devenir une organisation commerciale, un cartel industriel? Parce que nous diminuons l'importance du rôle des ACs par rapport aux registres liés ou en ce qui concerne les SOs?

ARIEL LIANG :

J'ai essayé de noter la question.

ALAN GREENBERG :

Est-ce que nous voulons faire une déclaration selon laquelle ICANN risque de devenir un cartel industriel?. Alors, est-ce que, Christopher, vous êtes satisfait?

December 2015

---

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, je suis tout à fait satisfait. Je voulais prendre la parole.

ARIEL LIANG : Nous vous demandons « oui » ou « non ». Est-ce que vous êtes satisfait ou pas?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui. Je pense que c'est bon. Je pense que cela pourrait avoir un impact plus largement. Je ne – il y a un an ou deux, un membre du Conseil – on n'avait pas vraiment de contrôle. Et on avait fait une demande ICANN de ne pas soutenir une décision, par exemple. Voilà.

Sur ce qui figure – la question qui figure sur l'écran est la question 1,2 et 3. Je voudrais savoir sur quelle question nous votons actuellement.

ALAN GREENBERG : Nous votons sur la 3. Il y a une erreur.

Je ne voudrais pas que l'on parle de cartel dans nos déclarations parce que sinon, on risque d'avoir de graves problèmes.

Je comprends un petit peu ce que vous avez voulu vous dire, mais nous le reformulerons différemment.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je suis d'accord avec vous parce que les propositions du CCWG se sont référées en général à des accords au sein des gouvernements.

---

December 2015

---

ALAN GREENBERG : Christopher, nous avons un problème de son.

CHRISTOPHER WILKINSON : On devrait parler de la concurrence.

Cette question est la même : est-ce qu'on devrait commenter sur le fait que les gens essaient de réduire l'important des ACs dans les structures qui votent?. Donc, je pense que les deux choses sont plus ou moins équivalentes.

La réponse que nous avons, c'est dix contre deux, hein? Donc, on va inclure une déclaration.

Il nous reste deux minutes.

Sébastien, vous avez levé la main, je n'avais pas vu.

Sébastien, vous voulez prendre la parole?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui. Merci. Mais c'était il y a un moment, donc...

ALAN GREENBERG : OK. Le problème, c'est que comme je suis un hôte maintenant, je ne vois plus les mains des participants qui veulent prendre la parole.

December 2015

---

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je voulais juste dire que nous votons et que nous allons revoter et que nous aurons les résultats, mais je voudrais comprendre – parce que si l’on n’inclut pas dans les déclarations d’ALAC tout ce qui – ce que nos membres ont voulu que l’on aborde, ils vont partir. Donc, on court ce risque. Et c’est pour cela que j’étais pour l’incorporation des points de vue de tous nos membres.

Hier, nous avons un membre qui a dit ça, un membre qui a dit ça, c’est la position d’ALAC pour être plus inclusif. Mais voilà, c’est mon opinion. Merci.

ALAN GREENBERG : Un de mes soucis, c’est que vu le temps que nous avons, si l’on donne la parole à tout le monde – on ne donne la parole qu’à quelques personnes qui ont suffisamment de connaissances, etc., participer.

Olivier, vous avez levé la main? Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non, j’ai baissé la main.

ALAN GREENBERG : OK. Nous sommes – c’est l’heure. Est-ce que quelqu’un voudrait faire un commentaire pour conclure?

Olivier, allez-y.

December 2015

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan.

Est-ce que vous m'entendez?

ALAN GREENBERG : Oui.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je suis sur Adobe parce que j'avais des problèmes techniques.

Il y a des commentaires qui ont été faits dans le chat concernant l'acceptabilité de la proposition pour qu'ICANN représente la communauté des parties prenantes du monde entier, la communauté d'Internet du monde entier, et je pense qu'on devrait poser une question là-dessus. Est-ce que, par exemple, on doit déclarer que nous avons des soucis concernant cette proposition et sa capacité à fournir une redevabilité à la communauté Internet au niveau mondial, par exemple?

ALAN GREENBERG : Je dirais cela différemment. Je dirais : « Est-ce que vous pensez que les SOs et les ACs sont suffisamment redevables à la communauté dans son ensemble pour leur donner à tous la responsabilité que nous leur donnons actuellement? ». Je ne sais pas si on sera satisfait de la réponse que nous allons recevoir à cette question, mais bon.

December 2015

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : La question est : est-ce que nous devons écrire quelque chose à ce propos? Parce que j'ai entendu quelque chose qui disait qu'il est tragique de déplacer la prise de décision des SOs et des ACs et dire si cela suffit qu'ICANN soit redevable.

ALAN GREENBERG : Essayons de le dire différemment. Est-ce que nous devons mettre l'accent dans notre déclaration sur l'important de la responsabilité des unités constitutives de l'ICANN? Est-ce que cela suffirait, Olivier, pour exprimer ce que vous vouliez dire?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je dirais de manière positive que cela exprime plus ou moins ce que je voulais dire. Cela ne [peu clair] un point d'interrogation, à savoir si cette proposition est suffisamment bonne pour donner l'impression à la communauté entière d'avoir pu exprimer son opinion?

ALAN GREENBERG : Olivier, il faut faire attention quand on parle de la communauté dans son ensemble.

Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Je pense qu'ici, il faut – si vous voulez poser la question, on devrait faire une question équilibrée. Est-ce que vous pensez que cette proposition a

December 2015

---

besoin d'une exigence concernant la piste de travail pour la transition des fonctions IANA et les activités liées?

Si vous posez l'autre question d'une manière positive, ce sera une question ouverte. Et on renvoie les gens à la piste de travail numéro 1.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas où ça nous mène. Cheryl, est-ce que vous suggérez qu'on pose la question formelle seulement?

Très bien. Alors, première question : est-ce que les gens qui participent à l'appel pensent que nous avons répondu aux exigences pour la transition, c'est-à-dire que nous allons avoir un ICANN qui sera redevable de manière adéquate? Oui ou non?

CHERYL LANGDON-ORR : Donc, qui correspond – qui répond aux exigences de la transition IANA? C'est ça?

ALAN GREENBERG : C'est ça.

CHERYL LANGDON-ORR : Alan, on pourrait poser la même question : « Est-ce que la transition IANA correspond aux exigences continues et futures? ».

December 2015

---

ALAN GREENBERG :

D'accord.

Nous avons neuf à deux.

Alors, dernière question : est-ce que nous devons inclure une déclaration qui souligne – et donc, ce serait la recommandation 12 – l'importance de la piste de travail numéro 2, y compris la responsabilité? Je crois qu'on ne doit pas dénigrer d'autres choses, telles que la diversité. Donc, c'est une question.

Est-ce qu'on doit mettre dans la question par rapport à la recommandation 12 – souligner la piste de travail numéro 2, y compris la redevabilité des SOs et des ACs?

Alors, dernière question et après, vous pouvez rentrer chez vous!

Alors, les réponses sont de dix à un. Donc, nous allons inclure une déclaration, en espérant que le webinaire suivant donne la même réponse. Alors, à mon avis, par rapport aux questions « ligne rouge », *red line*, moi, je suis réticent de vous donner mon opinion. Moi, j'étais d'accord avec la décision d'origine, donc de se focaliser surtout sur les questions rouges qui auront été ratifiées par ce groupe. Donc, pour ce qui est de la confiance du consommateur, je n'avais pas vraiment de points de vue très forts par rapport à ça, mais il ne faut pas trop pousser non plus.

En ce qui concerne la question de l'avertissement de dénigrer les ACs par rapport aux SOs, j'avais déjà dit que mon point de vue, c'était qu'il fallait ne rien dire. Le groupe a décidé qu'il fallait faire une déclaration là-dessus.



December 2015

---

Ensuite... je ne sais plus ce qu'il y avait d'autre... Alors, l'ICANN est-elle redevable? Je pense que ceci est bon... Alors, faut-il se focaliser surtout sur la piste de travail numéro 2 et la responsabilité? Moi, j'aurais été silencieux, mais je suis d'accord avec ce qui est proposé également.

Donc, je suis d'accord avec la plupart des réponses. Et pour celles avec lesquelles je ne suis pas forcément d'accord, je pense que ce n'est pas non plus critique. Donc, ça va.

Voilà. Je ne vois plus de mains – enfin, je pense qu'il n'y a plus de mains. Non? Ça va?

Nous allons passer à la dernière positive que j'ai créée pour vraiment mettre un point d'orgue à cette réunion. Magnifique, non?

CHERYL LANGDON-ORR : C'est magnifique, effectivement!

ALAN GREENBERG : Donc, vous voyez que la police de caractère que j'ai choisi indique un petit peu ce que je ressens.

Voilà. Donc, si vous revenez au deuxième webinaire, eh bien, on se retrouvera avec plaisir.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est vraiment magnifique.

**FR**

December 2015

---

ALAN GREENBERG :

Je vais vous envoyer la police de caractère, Cheryl.

Merci à tous pour votre participation. On se retrouvera très bientôt!

Merci à tous. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**